



MAIRIE DE ANSE

Place du Général de Gaulle

69480 ANSE

Tel : 04.74.67.03.84

Courriel : contact@mairie-anse.fr

Marché de maîtrise d'oeuvre

Le présent concours restreint est soumis aux dispositions des articles L2125-1,2° et R2122-6, R2172-1 à R2172-6 et R2162-15 à R2162-21 du code de la commande publique.

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et restructuration d'une école maternelle avec restaurant scolaire et bureaux

N° 2023.04

Avis d'appel public à la concurrence (Publicité)

Date limite de réception des candidatures :

31/07/2023 à 12:30

Date limite de réception des offres :

22/12/2023 à 12:30

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

MAIRIE DE ANSE

Place du Général de Gaulle

69480 ANSE

Téléphone : 04.74.67.03.84

Adresse internet : <http://www.mairie-anse.fr/>E-Mail : contact@mairie-anse.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.klekoon.com/>**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenus :**

Le ou les points de contacts susmentionné(s).

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et restructuration d'une école maternelle avec restaurant scolaire et bureaux. - marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et restructuration d'une école maternelle communale avec restaurant scolaire et bureaux.

Le projet consiste en l'extension et restructuration d'une école avec restaurant scolaire et bureaux, implantée sur la parcelle cadastrée AI 0086 de 6 011 m², impasse Lamartine. Cet établissement devra respecter l'ensemble des préconisations d'un ERP de 4^{ème} ou 5^{ème} catégorie (9 classes de 30 enfants minimum). Le bâtiment devra répondre aux exigences fixées par la réglementation concernant l'accessibilité (accès, circulations intérieures horizontales et éventuellement verticales, revêtements des sols, murs et plafonds, sanitaires, éclairages...).

La commune souhaite atteindre la performance énergétique le plus haut possible tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée au projet.

La parcelle AI 0086 possède un seul accès à la voie publique par un cheminement piétonnier

La nouvelle école maternelle devra être pensée comme dans son fonctionnement comme sensiblement identique avec l'école maternelle Paul Cézanne préexistante.

Elle sera construite de plain-pied et si le projet le nécessite et la topographie le permet, l'école pourra présenter une partie en étage.

Le périmètre de réflexion devra dépasser la simple emprise du projet.

Calendrier opérationnel prévisionnel: notification du marché de maîtrise d'œuvre janvier 2024 - remise du DCE et lancement du marché de travaux juin 2024 - durée des travaux 24 mois (livraison septembre 2026).

Mission de base avec exe + opc + ssi et mission portant sur l'étude en coût global, la maintenance générale du bâtiment, l'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement, le mobilier.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux (Co) par le maître de l'ouvrage est égale à **6 000 000.00 euros hors taxes.**

Code NUTS : FRK26

CPV global à la consultation**CPV principal :** 71210000-3

CPV additionnel 1 : 71000000-8

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

La mission est constituée des éléments suivants :

- Avant-projet sommaire (APS) ;
- Avant-projet définitif (APD) ;
- Etudes de projet (PRO) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Etudes d'exécution et de synthèse (EXE) ;
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) ;
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Durée prévisionnelle du marché : 36 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Chiffre d'affaires général et annuel minimum exigé de : au minimum 700 000 € par an
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du personnel d'encadrement

Indications relatives au DUME :

L'acheteur ne met pas à disposition des candidats de DUME Acheteur. Cela signifie que les candidats doivent renseigner la première partie du DUME concernant les informations relatives à la procédure.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les conditions de participation doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités

concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Prestations réservées

Les prestations du marché sont réservées en vertu des dispositions administratives suivantes :

Concernant le ou les architectes : Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Procédure : Concours restreint suivi d'un marché passé sans mise en concurrence

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Nombre minimal envisagé : 3

Les critères de sélection des candidatures sont hiérarchisés comme suit :

1. Moyens humains et matériels de l'entreprise
2. note de présentation et de motivation
3. Référence professionnelle et capacité technique
4. Références appréciées au regard de l'opération envisagée
5. Capacité économique et financière

Définition des études à effectuer par les candidats lors d'un concours

Le présent concours est sur avant-projet sommaire simplifié

Remise des prestations

La date limite de réception des candidatures est le 31/07/2023 à 12:30.

La date prévue pour l'envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à présenter une offre (envoi du programme de l'opération) est le 22/09/2023

Les candidats sélectionnés seront invités à remettre les prestations suivantes : Offre au 22 décembre 2022

Versement d'une prime

Une prime de 10 000 euros sera versée aux trois candidats retenus pour déposer une offre.

La rémunération du candidat attributaire tiendra compte de la prime reçue pour sa participation au concours.

Critères de classement des prestations

Pour le jugement des offres, le classement des prestations est fondé sur les critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Caractère esthétique et fonctionnel pondéré à 30 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 25 %.
3. Critère Démarche environnementale pondéré à 20 %.
4. Critère Prix des prestations pondéré à 25 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2023.04

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/06/2023

Date limite de réception des candidatures : 31/07/2023 à 12:30

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : Autofinancement et emprunt.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

La sous-traitance est autorisée.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lyon

184 Rue Duguesclin

69003 LYON

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.klekoon.com/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Prescriptions relatives aux fichiers informatiques

Tout document ou support électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par l'acheteur sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les ".exe"), ni les "macros".

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont les suivants : ".doc", ".xls", ".ppt", ".zip", ".pdf", ".docx", ".xlsx", ".pptx".

Règles de nommage des fichiers dans le cadre de la réponse du candidat

Les noms des fichiers transmis par le candidat doivent comporter à minima la dénomination commerciale abrégé du candidat et l'éventuel numéro du lot concerné. La dénomination des documents de votre candidature est importante : elle doit être la plus simple possible pour permettre à l'acheteur d'identifier le fichier sans devoir l'ouvrir.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Dispositions relatives à la copie de sauvegarde

Candidatures et offres électroniques peuvent être doublées d'une copie de sauvegarde. Les documents de la copie de sauvegarde sont soumis aux mêmes obligations que ceux transmis par voie électronique : ils doivent être signés si la signature est requise..

L'acheteur autorise les copies de sauvegarde sous forme de support physique électronique ou sous forme papier.

Formats autorisés en matière de support physique électronique: CD-Rom, DVD-ROM, clé USB..

Conditions d'envoi de la copie de sauvegarde: Cette copie est transmise sous pli par voie postale ou par dépôt chez l'acheteur dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Ce pli, fermé, doit mentionner « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, porter également le nom de l'opérateur économique candidat, l'identification de la procédure et l'éventuel lot concerné. La copie de sauvegarde ne peut être commune à l'ensemble des lots pour lesquels candidate éventuellement l'opérateur économique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Qualification et niveau d'expérience exigé des candidats :

Niveau conforme au projet